



Délibération numéro	2023/90	
NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23
Vote par procuration		04
Date convocation	13/09/2023	
Date de publication	27/09/2023	

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 19 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois
et le dix-neuf septembre,
à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de : Monsieur Denis TURREL, Maire.

Présents : MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Michel VIGNES, Corinne GOUZY, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Elias TAYIAR, Françoise HENRY, Jacques GAILLAGOT, Bernard BARRAU, Pierre HELLÉ, Didier GENTY, Huguette DEDIEU, Franck QUIN, Corinne MASSA, Laurence CANITROT, Sandra LACOSTE, Fabrice COT, Emilie BLANIC, Bastien HO, Marion GÉLIS.

Procurations : Mme Sophie RENARD donne procuration à Mme Françoise HENRY, M. Stéphane LE BRUN donne procuration à M. Denis TURREL, Mme Marcella VALLANIA donne procuration à Mme Huguette DEDIEU, M. Julien GLINKOWSKI donne procuration à Mme Corinne MASSA.

Absents excusés : MM. Sophie RENARD, Stéphane LE BRUN, Marcella VALLANIA, Julien GLINKOWSKI.

Absents : Corinne PONS, Cédric HAMMER.

A été nommé secrétaire : M. Pierre HELLÉ.

Objet : Programme AEP 2023 – Sollicitation d'attribution de subvention.

Monsieur Benarfa, adjoint au maire en charge des finances, explique que lors de sa séance du 21 février 2023, le Conseil Municipal avait formulé une demande d'aide financière pour des travaux d'amélioration en eau potable place de la république et route de l'Arize pour un montant de travaux de 65 519.60 € TTC soit 57 933 € HT.

Le Conseil Départemental nous a accordé une subvention de 12 000 € selon le détail ci-après :

Nature des travaux inscrits	Montant HT demandé	Montant HT de travaux inscrits	Montant de la subvention
Renouvellement réseau Route de l'Arize	21 598	10 000	4 000
Renouvellement réseau – Place de la République	36 335	20 000	8 000

Le Conseil Départemental demande à la commune de :

- Informer le Conseil Municipal des projets inscrits et des montants retenus
- Solliciter le Conseil Départemental de l'attribution de subvention correspondante
- Intégrer cette aide dans le plan de financement.

La commission des finances du 07/09/2023 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de :

- Solliciter l'attribution de subvention définitive auprès du Conseil Départemental
- Mettre à jour le plan de financement au vu des éléments ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

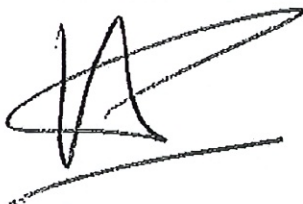
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subvention définitive auprès du Conseil Départemental.
- Autorise Monsieur le Maire à mettre à jour le plan de financement au vu des éléments ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Pierre HELLÉ



Le Maire et Président du
Service de l'Eau,
Denis TURREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.